



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 08/10/2020  
Reçu en préfecture le 08/10/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_228BIS-DE

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**2020-09-228 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 23 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ALEC : CONVENTION TRIENNALE D'ACCOMPAGNEMENT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Sur proposition de Monsieur Laurent KERMABON, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de la transition écologique,

Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). En effet, cette agence, créée en 2007 à l'initiative de Bordeaux Métropole, du département de la Gironde et de la région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'ADEME, propose une ingénierie territoriale pour la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires, notamment en accompagnant les collectivités locales.

Neutre et indépendante, elle mène des activités d'intérêt général, reconnues par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015. Son objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, depuis 2014, La Cali a bénéficié de l'expertise et de l'appui technique de l'ALEC à de nombreuses occasions : diagnostic énergétique de son patrimoine, conseils pour le suivi énergétique, élaboration puis révision du plan climat énergie territorial (diagnostic énergétique et climatique, participation aux ateliers), appui pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, études d'opportunité photovoltaïque, appui au montage de dossiers fonds chaleur en particulier pour le centre aquatique de La Cali.

En outre, les communes de l'agglomération ont également pu s'appuyer sur les conseils de l'ALEC, en particulier en répondant aux appels à manifestation d'intérêt lancés annuellement pour la mission de conseil en énergie partagé (CEP).

Au vu de l'intérêt des missions déjà engagées par l'ALEC et du concours qu'elle est susceptible d'apporter dans la mise en œuvre de nombreux projets, il est proposé de renouveler la convention triennale de partenariat pour la période 2020-2022, pour permettre à La Cali et ses communes membres, d'initier ou poursuivre l'accompagnement de l'ALEC afin d'encourager les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Compte tenu de l'évolution des modes d'intervention de l'ALEC et pour plus de réactivité face aux besoins des communes en matière d'énergie, l'ALEC et La Cali ont construit, pour la période 2020-2022 une convention de partenariat, jointe à la présente délibération, ouvrant la possibilité aux communes et aux entreprises du territoire de solliciter un accompagnement de l'ALEC hors appels à manifestations d'intérêt.

Ainsi, une commune qui souhaiterait bénéficier de conseils ou d'une expertise de l'ALEC (sur son patrimoine, un projet de réseau de chaleur,...) pourra solliciter des jours d'accompagnement en ingénierie en sollicitant La Cali qui mobilisera l'ALEC. A cette fin, un tableau de bord partagé permettant le suivi et l'évaluation des accompagnements en cours sera dûment alimenté.

Outre la cotisation annuelle permettant l'adhésion de La Cali à l'ALEC, qui s'élève à 4 000 €, et qui vaut pour l'ensemble des communes de l'agglomération, et compte tenu du programme de travail 2020-2022, il est proposé de verser à l'ALEC une subvention d'un montant de 15 000 €, tenant compte des besoins nouveaux, au bénéfice de l'agglomération.

Enfin, du fait de son adhésion à l'ALEC, il convient que La Cali désigne un représentant afin de siéger au sein de l'assemblée générale de cette association.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'**unanimité** (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention triennale avec l'ALEC pour la période 2020-2022,
- signer les bulletins d'adhésion annuels couvrant la période,
- verser à l'ALEC les cotisations annuelles, au titre du renouvellement de l'adhésion de La Cali (et valant pour les communes membres), d'un montant fixé à ce jour à 4 000 €,

- verser une subvention annuelle (appel à versement) de 15 000 € au triennal 2020-2022 au bénéfice de La Cali, ses communes et les entreprises de son territoire,

- désigner Monsieur KERMABON en tant que représentant de La Cali au sein des instances de l'ALEC :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 8 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Handwritten signature of Philippe Buisson.

Envoyé en préfecture le 08/10/2020

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_228BIS-DE

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**2020-09-229 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 23 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOUTIEN À L'ÉVÉNEMENT "LIBOURNAIS TERRITOIRE D'EAU" L'ASSOCIATION LINK

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 - 2/2  
Reçu en préfecture le 06/10/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_229-DE

Sur proposition de Monsieur Laurent Kermabon, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de la transition écologique,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020 ;

Depuis plusieurs années l'association Libournais Network (LINK) organise à Libourne des événements grand public et propose, pour sa 5<sup>ème</sup> édition, une rencontre intitulée « Libournais : territoire d'eau ». Cette manifestation, qui se tiendra le vendredi 23 et samedi 24 octobre 2020, vise la découverte du patrimoine du territoire lié à l'eau et la sensibilisation à la protection de la ressource en eau et ses usages responsables.

L'événement s'appuiera tout particulièrement sur la participation de chercheurs membres d'Acclimaterra (comité Scientifique Régional sur le changement Climatique) spécialiste sur le thème de l'eau. En effet, ce groupement pluridisciplinaire d'experts scientifiques est missionné par la Région Nouvelle-Aquitaine pour diffuser, à tous les acteurs du territoire, les dernières données disponibles sur le changement climatique et sur les enjeux de l'adaptation.

Outre les acteurs institutionnels impliqués (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde, Cali et ville de Libourne), cette rencontre mobilisera des partenaires scientifiques, techniques et pédagogiques (Acclimaterra, INRAE, Cap Sciences, Agence de l'eau Adour Garonne, association Ceseau).

Organisée en extérieur sur les quais de Libourne, avec un espace exposition ouvert aux partenaires, la rencontre privilégiera des formats interactifs avec la tenue de mini-croisières scientifiques, de visites patrimoniales et historiques (bastide), d'équipements remarquables (château d'eau), de balades naturalistes (berges) ou encore d'ateliers ludiques et pédagogiques à destination des enfants. L'association attend une participation de 200 à 300 personnes sur les deux jours.

Le budget prévisionnel pour l'organisation et l'animation de l'événement s'élève à 21 860 € et l'association Libournais Network sollicite auprès de La Cali une participation à hauteur de 3 500 €.

Considérant l'intérêt de cette thématique et son lien avec plusieurs compétences de l'agglomération (eau, assainissement, GEMAPI, transition écologique) ou politiques menées (lutte contre le changement climatique et protection de l'environnement),

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à verser la subvention de 3 500 €, sous réserve que la manifestation ait lieu malgré le contexte sanitaire COVID19.

Imputation budgétaire :  
- 3 500 € - chapitre 011 compte 611 - service gestionnaire DD1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 6 octobre 2020  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais







**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 15/10/2020  
Reçu en préfecture le 15/10/2020  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_230-DE

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

**2020-09-230 - 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 23 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents :**

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

# EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ESPIET : SIGNATURE D EMPHYTÉOTIQUE

Sur proposition de Monsieur Laurent Kermabon, Vice-président en charge de l'eau, l'assainissement, l'environnement et la transition écologique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.451-1 à L.451-13 relatifs au bail emphytéotique,

Vu la promesse de bail à construction établie en 2016 entre la Communauté de Communes du Brannais et la société de projet CS Chauveau créée en vue de construire un parc photovoltaïque au sol sur les terrains communautaires situés à Espiet lesquels ont été transférés en 2017 à La Cali, suite à l'intégration de la commune au sein de la Communauté d'agglomération,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale du bien émis par la Direction Générale des Finances Publiques concernant la mise à disposition des terrains communautaires d'Espiet en date du 11 septembre 2020,

Vu la convention de partenariat entre La Cali et CS Chauveau relative au nettoyage des terrains d'Espiet et la préparation des travaux en vue de la construction de la centrale solaire approuvée en Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

En 2011, la Communauté de Communes du Brannais a acquis une emprise d'environ 5 hectares constituée de terrains dégradés et à l'abandon (implantation d'une cimenterie puis d'un dépôt de pneumatiques) située sur la commune d'Espiet dans la perspective de sécuriser et valoriser ce foncier.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces terrains ont été transférés à La Cali suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Brannais. Ainsi, les deux EPCI ont œuvré, tout à tour, pour convertir ce site en centrale photovoltaïque et contribuer ainsi au renforcement de la production d'énergie renouvelable décentralisée.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le développement du projet de centrale a été confié à l'entreprise Total Quadran qui a créé la société de projet CS Chauveau à cette fin.

Cette société a ainsi obtenu un permis de construire PC n° 033 157 16 W0011 en date du 17 décembre 2018 en vue de la construction du projet ainsi qu'une autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral N°18-132 en date du 20 novembre 2018.

En outre, CS Chauveau a été désignée lauréate de l'Appel d'Offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) le 5 août 2019 pour le projet et est tenue d'assurer la mise en service industrielle de la centrale au plus tard le 5 août 2021.

Une demande de permis de construire modificatif est en cours de dépôt auprès de l'Etat afin de prendre en considération les dernières recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) concernant la prise en compte du risque incendie et l'aménagement de pistes périphériques d'accès au site.

D'une puissance de 2,917 MWc (Méga Watt Crête), cette centrale produira chaque année 3,6 GWh (Giga Wattheure) soit la consommation électrique d'environ 2 700 personnes, ce qui correspond également à des émissions de gaz à effet de serre évitées de près de 350 tonnes de dioxyde de carbone par an.

Pour les fins de réalisation du projet décrit plus haut et afin d'autoriser CS Chauveau à construire puis exploiter la centrale photovoltaïque sur les terrains propriété de La Cali, un projet de bail emphytéotique a été élaboré. Cet acte est la concrétisation d'un projet porté par La Cali depuis 2017.

Ce bail prévoit, pour une durée de 30 ans, la mise à disposition des parcelles communautaires concernées par le projet (AE 18, 19, 20, 21, 23, 24, 221, 223, 343, 344, 346 et 384 actuellement en cours d'arpentage), à l'entreprise CS Chauveau qui s'oblige à construire et exploiter la centrale solaire sur cette période.

Le preneur du bail s'engage à conserver le site en bon état d'entretien et à assurer, à ses frais, sa dépollution en fin de bail.

Enfin, il versera un loyer correspondant à 3% du chiffre d'affaire de la société, montant qui ne pourra être inférieur à 2 000 € par hectare d'emprise de projet. D'une surface totale de 48 093 m<sup>2</sup>, le loyer ne pourra donc être inférieur à 9 600 €.



Vu l'avis du Bureau communautaire du 21 septembre 2020,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le bail emphytéotique,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bail emphytéotique, ainsi que tous les avenants et documents afférents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 15 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



Signature of Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020\_09\_230-DE